



COMMUNE DE LALBENQUE

Notice de fonctionnement : COURS D'AQUAGYM / AQUAFITNESS

PREAMBULE

Cette notice a pour but de définir le fonctionnement de ces activités.

Le règlement intérieur de la piscine s'impose à la section « cours d'aquagym et d'aquafitness ».

- **Les personnes s'inscrivant pour la première fois** à l'activité Aquagym Aquafitness devront fournir les éléments suivants pour pouvoir accéder au bassin :
 - Avoir réglé par avance le ou les cours en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du trésor public directement et uniquement en Mairie,
 - Avoir rempli la fiche d'inscription,
 - Avoir fourni un certificat médical de « non contre-indication à l'aquagym l'aquafitness » de moins de trois mois à la date du début des cours.
- **Pour les personnes déjà inscrites à l'Aquagym Aquafitness**, préciser tout changement pour les informations d'usage (adresse, n° de téléphone), le certificat médical a une validité de trois ans.

La section « aquagym » et « aquafitness » assure les cours pendant toute la saison d'ouverture de la piscine. Nous nous réservons le droit de déplacer ou d'annuler un cours en cas d'inscription insuffisante. Les usagers sont priés d'arriver à l'heure pour le début du cours.

A titre de prévention, nous rappelons aux usagers porteurs de verrues plantaires, champignons (mycoses) ou bactéries cutanées de type staphylocoques ne sont pas admis au sein de l'établissement afin de garantir des qualités d'hygiène suffisantes et de prévenir les risques de contamination.

Modalités de règlement : les cours sont payables à l'avance, soit un cours à la demande, soit un forfait de 10 séances, soit un forfait de 20 séances.

COURS AQUAGYM / AQUAFITNESS	
Détail	TARIFS
1 séance d'aquagym (1 h)	8 €
Forfait 10 séances	65 €
Forfait 20 séances	130 €

Modalités pratiques de fonctionnement :

Lors de chaque début de cours, l'appel sera effectué par le maître-nageur et une feuille de présence sera à émarger pour confirmer la séance effectuée.

Modalités de remboursement : il n'y aura aucun remboursement de possible à part si la personne souhaite interrompre son activité mais sous justificatif d'un certificat médical supérieur à 2 mois.

Toute séance ou forfait acheté et non terminé à la fin de la période d'ouverture sera utilisé l'année suivante.

La section aquagym aquafitness décline toute responsabilité en cas de vol et d'accident en dehors des horaires de cours. Il est formellement interdit, pour des raisons de sécurité évidente, de pénétrer dans l'eau sans l'autorisation du maître-nageur. La douche est obligatoire avant d'aller dans le bassin.

Cette notice vous est fournie au moment de l'inscription et équivaut à son acceptation.

Fait à LALBENQUE, le

Signature.

Certificat médical de non contre-indication **à la pratique de l'aquagym ou de l'aquafitness**

Je, soussigné (e), Docteur _____

Domicilié à _____

Certifie avoir examiné _____ né(e) le : _____

Et n'avoir constaté(e) à ce jour aucun signe clinique apparent contre – indiquant la pratique sportive et particulièrement de l'aquagym.

Le certificat médical a une durée de trois ans.

Fait à _____, le _____

CACHET et SIGNATURE DU MEDECIN :